

**Bureau du 17 septembre 2001**

**Décision n° 2001-0172**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain, située chemin de Four et appartenant à Mme Yvonne Terrat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin de permettre l'élargissement du chemin de Four à Cailloux sur Fontaines, la Communauté urbaine doit acquérir une bande de terrain nu de 246 mètres carrés dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 132 de la section AB et appartenant à madame Yvonne Terrat.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait au prix de 135 300 F (20 626,35 €), admis par les services fiscaux. Les frais d'actes notariés afférents à cette acquisition s'élevaient à environ 7 000 F (1 067,14 €) ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'actes notariés, estimés à environ 7 000 F (1 067,14 €), seront financés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0407.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,